

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26
Date de la convocation : 11 juin 2013

N° 13.06.17.20

L'an deux mille treize et le dix-sept du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, M. MUNOZ, Mme MANNY, M. FÉVRIER, M. SAVY.

PROCURATIONS : Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme CARRETIER
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER
M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY
M. PLANCHERON en faveur de Mme BOULANGÉ

ABSENTS : M. PAUL, Mlle VAN ELST, Mme BOULANGÉ

ERDF - CONVENTION DE SERVITUDE

Rapporteur : M. Bouisseren

La Commune de Juvignac et ERDF ont signé une convention de servitude au profit d'ERDF sur la parcelle CD 104 au lieudit Domaine de Fontcaude aux fins d'étendre le réseau souterrain, pour l'opération des Thermes.

Il convient de procéder à la signature de l'acte authentique contenant le dépôt de la convention sous seing privé entre la Commune et ERDF (Electricité Réseau Distribution France).

Aussi il est proposé au Conseil municipal,

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 24.06.2013
et publication le 27.06.2013



Le Maire

